

APL Nantes

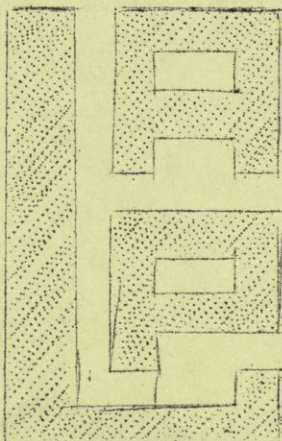
n° 4
10 juillet 72

bulletin régional de l'Agence de Presse Libération

Sommaire :

NANTES : Tract du PSU des Chantiers DUBIGEON	p. 2
NANTES : Les colleurs d'affiches du CSOC appréhendés le 18 juin ont été convoqués par la police	p. 3
Le chanteur Evgen KIRJUHÉL prépare un nouveau disque	p. 3
NANTES : Grève à la Chambre d'Agriculture les 29 et 30 juin contre les recrutements arbitraires	p. 3
et tract de la section CFDT de la Chambre d'Agriculture	p. 4
Grève à la CRDA de Chateaubriant pour les mêmes raisons	
Débrayages à la SMNV à NANTES contre un licenciement arbitraire	p. 5
Communiqué de l'UD CGT à propos de la grève à la SMNV	p. 5
NANTES : Les étudiants comoriens dénoncent la militarisation des Comores	p. 5
49 CHALONNES S/ LOIRE : Lettre ouverte d'un objecteur au ministre de la défense	p. 6
NANTES : Deux objecteurs expliquent pourquoi ils refusent d'être incorporés à l'Office National des Forêts	p. 7
Affichette du Comité de Soutien aux Objecteurs de Conscience	p.11
LA CHAPELLE S/ERDRE: Pique-nique et manifestation aux bords du Gesvres	p.13

APL Nantes ne peut exister que grâce à ceux qui soutiennent son action. Comment l'aider? En vous abonnant pour lui assurer un minimum de moyens financiers. Mais le plus important, parce que c'est précisément la tâche de l'A.P.L., c'est de transmettre les informations dont vous disposez. Envoyez des articles, ou si vous ne pouvez pas, envoyez un tract en précisant les circonstances.



supplément régional au bulletin quotidien :
APL-informations. Dir. de Publ.: Maurice CLAVEL.
Imprimé au Bureau National de l'Agence de Presse
"Libération": 22 rue Dussoubs, Paris 2°. Le n°: 1f.

Bureau Régional (adresse provisoire) :
"Librairie 71", 29 rue J. Jaurès, 44000 Nantes.

Abonnements § individuel 10 f.
les 12 n^{os} : § de soutien 20 f.
§ organismes, journaux 15 f.
(Abon^{ts} = en nombre: 6 f. par exemplaire en plus.)

NANTES: Tract du PSU des chantiers Dubigeon (extraits)

(..) Ala veille de ces 4 semaines tant attendues, nous serions bien égoïstes de ne pas nous rappeler comment ce droit a été obtenu, des luttes et des sacrifices qu'il a coutés aux travailleurs. Cependant, ce doit, les patrons et la bourgeoisie tentent de le récupérer et bientôt, si nous n'y prenons pas garde, ils y seront totalement parvenus. Nos patrons se permettent d'imposer une période fixe pour nos congés... chaque année, ils essaient d'augmenter un peu plus la productivité: il faut bien qu'ils nous reprennent les forces neuves que nous avons pu refaire.

Le capitalisme essaie de récupérer sur nos congés (...)

- terrains de camping bon marché qui disparaissent
- plages payantes, ou bien celles où on ne peut plus accéder qu'à condition de louer une cabine, un matelas ou un parasol, comme aux Sables d'Olonne.
- bords des rares rivières ou lacs non encore pollués par les déchets de l'industrie capitaliste, qui sont accaparés par les propriétés et les châteaux de nos exploiters.
- faiseurs de vacances (Club Méditerranée) qui n'ont pour but que le profit
- prix des loyers multipliés par 2 ou 3 sur les lieux touristiques

Pour échapper aux problèmes de la vie chère, certains vont en Espagne. Cette solution doit nous poser question: nous portons nos devises à Franco et à ses sbires fascistes qui érigent en système tout les actes et principes contre les quels nous luttons le restant de l'année.(....)

Nous avons tous notre part à prendre dans ce combat:

- dans l'entreprise en imposant notre période de congés
- mais aussi hors de l'entreprise avec les organisations qui luttent pour la défense du cadre de vie et contre l'accaparement de la nature par les possédants.

Les vacances ne doivent pas servir à refaire nos forces pour les patrons, mais à les refaire pour les luttes; non pour des actions sans lendemain, résultant de discussion au sommet entre confédérations ouvrières visant plus à canaliser l'action qu'à coordonner l'ensemble des luttes. Certains camarades qui n'ont pas participé au mouvement de vendredi dernier (le 23 juin;NDLR) l'ont fait parce qu'ils exigent des luttes valables accompagnées de chances de succès et où les initiatives sont prises par les travailleurs, comme au JOINT FRANCAIS.

L'action que le PSU souhaite n'a rien de commun avec celle du style "presse-bouton" comme le 7 et le 23 juin, qui n'ont souvent qu'un but: réaliser l'unité syndicale préparant ainsi l'unité de la gauche en vue des élections de 1973. "Gauche" qui présentement ne pourrait être que la bonne gérante du capitalisme sans aucune prise avec la combattivité des travailleurs. La lutte que nous menons doit remettre fondamentalement en cause le pouvoir capitaliste et contribuer à édifier une société véritablement socialiste."

NANTES: Les 4 colleurs d'affiches du C.S.O.C. appréhendés le 18 juin ont été convoqués par la police (voir APL nantes n° 3 page 8)

Les 4 militants du Comité de Soutien aux Objecteurs de Conscience (CSOC) appréhendés le 18 juin ont été par la suite convoqués par la police à la caserne Cambronne. Trois d'entre eux s'y sont rendus, dont 2 mineurs avec leurs parents. Le quatrième, mineur également, n'y est pas allé. Ce dernier est aussi connu comme adhérent du centre Nantes / Tiers-Monde, où la police est allée, le lendemain du collage, demander au président du Centre des renseignements sur son compte. Il a reçu une autre convocation et n'y est toujours pas allé. Les policiers ont menacé les parents d'aller le chercher à son travail.

Les objecteurs protestent contre la fouille illégale de la voiture, la saisie du matériel de collage et d'une dizaine d'affiches.

LE CHANTEUR EVGEN KIRJUHÉL PRÉPARE UN NOUVEAU DISQUE.

Un tract de soutien à Evgen KIRJUHÉL indique:

"Il faut compter sur nos propres forces pour développer dès à présent une nouvelle culture populaire exprimant la vie, la lutte du peuple en Bretagne. On ne peut pas compter sur "Barclay" ou "Philips" pour diffuser les chansons de lutte de Evgen Kirjuhél et des autres chanteurs. On ne peut compter que sur les moyens ingénieux des gens, ceux de la ronéo vietnamienne pour surmonter les difficultés et être efficaces en définitive.

Ici, une proposition est faite pour aider Evgen Kirjuhél à diffuser un disque 30 centimètres 33 tours comprenant les chansons suivantes :

- BREIZ-TREVADENN où la Bretagne est colonisée
- ELOGE DE LA FOLIE. Chanson écrite pendant les événements de la clinique Burloud de Rennes et qui prolonge les éléments du conflit: qui est fou ? qui ne l'est pas ?
- BANLIEUES. Banlieues-casernes, banlieues des petits pavillons de retraités banlieues des déjà-vieux à 25 ans.
- LES MALES. Chanson contre l'esprit patriarcal de l'homme et contre l'esprit de soumission de la femme.
- QUIMPERLE-MEDREAC. Deux enseignantes aux prises avec la morale traditionnelle en Bretagne.
- LE PAYSAN. L'image-type du paysan et en quoi il participe à sa propre aliénation...mais les temps changent...
- CHANT FUNEBRE à la mémoire de Pierre Overney.
- Chanson sur la grève du JOINT FRANCAIS.

Voici la forme de soutien qui est proposée: des souscripteurs s'engagent à payer et à prendre 3 ou 5 disques dès apparition en vue de les vendre autour de soi aux amis ouvriers, paysans, étudiants etc. (Prix du disque: autour de 28 f.). Dès que le disque sera sorti, vous en serez informé.

Il est très important de soutenir l'effort des travailleurs culturels comme Evgen: ils sont peu nombreux et participent efficacement au mouvement populaire, on l'a vu au moment de la grève du JOINT.

Evgen KIRJUHÉL, la Mare Morin, Parignac, Fay-de-Bretagne, 44 130 Blain.

NANTES: grève à la Chambre d'Agriculture les 29 et 30 juin

A la Chambre d'Agriculture de Nantes, l'ensemble du personnel s'est mis en grève les 29 et 30 juin jusqu'à midi pour protester contre certaines embauches arbitrairement réalisées récemment. Certains candidats ont été injustement écartés pour des motifs qui ne sont pas ceux qui ont été avancés (insuffisance de formation technique...).

Une délégation syndicale CFDT a rencontré le 29 juin le directeur de la Chambre, et le 30, l'ensemble du personnel a collectivement demandé des comptes à quelques-uns des responsables agricoles convoqués. (suite p. 4)

(grève à la Chambre d'Agriculture - suite de la page 3)

Devant l'embaras des responsables, l'ensemble du personnel vote à bulletin secret l'arrêt de la grève et la poursuite de l'action sous d'autres formes.

L'affiche collée à l'intérieur de la Chambre dit: "A la Chambre d'Agriculture, tout le monde il est bon, tout le monde il est gentil. Mais, tout le monde il est pas diplômé, tout le monde il est pas docile. Alors, tout le monde il est pas embauché". Un tract signé de la CFDT est distribué.

Tract de la section syndicale CDFT

"CE QUI SE FAISAIT IL Y A QUELQUES ANNEES : La Chambre d'Agriculture offrait à des moniteurs de Maisons Familiales, à des animateurs syndicaux, à des conseillers agricoles...la possibilité de se reconvertir et d'accéder à une promotion. La Chambre recrutait sans difficulté des agents, des secrétaires issus de la promotion sociale.

QU'EN EST IL AUJOURD'HUI ? Alors que la Chambre d'Agriculture et l'ensemble des organisations professionnelles engagent les jeunes agriculteurs à passer par la promotion sociale, elles réduisent pour eux, de plus en plus les perspectives d'emploi dans leur propre service.

Plusieurs cas récents démontrent que les temps ont changé:

- le recrutement de l'agent foncier, le recrutement de secrétaires, dont celui de la Chambre d'Agriculture Régionale.

Dénonçant ces méthodes de recrutement, le personnel de la Maison de l'Agriculture s'est mis en grève et a présenté ses revendications collectives aux membres de la Chambre d'Agriculture convoqués pour la circonstance.

L'embaras des responsables agricoles et leur impossibilité de donner des réponses précises aux questions posées par le personnel, démontrent que

(celui d'agentfoncier) sont pourvus sans que les agriculteurs aient
/-certains postes /déterminé et défini clairement le type
/d'agent qu'ils souhaitent recruter.

Les conditions exigées, le déroulement du concours de recrutement, soulignent que tous les artifices ont été utilisés pour écarter certaines candidatures (3 agents de la Maison).

Les chefs de service disposent visiblement d'un pouvoir toujours plus étendu qu'ils utilisent à leur guise. N'ayant obtenu aucun éclaircissement de la part des 5 membres de la Chambre d'Agriculture sur les 21 convoqués, le personnel de la maison de l'agriculture exige : - que de telles méthodes ne se renouvellent plus, -et qu'une réelle politique de l'emploi soit dégagée à la Maison de l'Agriculture : reclassements, mutations en tenant compte de l'avenir des organisations agricoles, des possibilités de promotion et des définitions des postes en fonction des vrais besoins des agriculteurs.

NANTES: DEBRAYAGES A LA S.M.N.V. CONTRE UN LICENCIEMENT ARBITRAIRE

La Société Manufacturière Nantaise de Vêtements (SMNV), située à Nantes dans le quartier St-Clément, fabrique des pantalons. Elle est réputée pour les bas salaires des 65 ouvrières.

Une jeune ouvrière du syndicat CGT, de création récente, et candidate aux élections du Comité d'Entreprise, a été arbitrairement mutée et déclassée le 4 juillet. Elle refuse le déclassement. Elle est licenciée le soir même à la débauche pour "impolitesse". Le lendemain matin, débrayage dans l'atelier à 9h30, à l'appel de la CGT, jusqu'à 12h30. A la Bourse du Travail les déléguées téléphonent à l'inspecteur du travail, qui téléphone au patron, SCHWAB. Celui-ci ne veut rien entendre et refuse de le recevoir.

SCHWAB descend dans l'atelier pendant le débrayage confirmer aux grévistes le licenciement, en disant que peu importe ce que ça lui coûtera. Nouveau débrayage de 13h à la débauche de 16h. La lutte continue.

Communiqué de l'Union Départementale CGT

La direction de la SMNV entend licencier une ouvrière candidate aux élections au C.E. qui doivent avoir lieu le 18 juillet. Déjà, cette direction avait tenté de licencier une déléguée du personnel. Devant cette attitude, le personnel a arrêté le travail dans la matinée d'hier (5/7); les ouvrières considèrent le licenciement de leur camarade comme injustifié et inadmissible. C'est pourquoi elles sont en grève et veulent que leur camarade reprenne normalement son travail.

NANTES : LES ETUDIANTS COMORIENS DENONCENT LA MILITARISATION DES COMORES

(Communiqué du groupe de Nantes de l'Association des Stagiaires et Etudiants Comoriens - A.S.E.C.)

L'archipel des Comores, composé de 4 îles, est situé dans le canal de Mozambique entre Madagascar et l'Afrique. La France, depuis 1841, a colonisé ces îles et jusqu'à présent, elles sont sous tutelle avec le statut-bidon de Territoire d'Outre-Mer (T.O.M.).

Poursuivant sa politique d'agression dans l'Océan Indien, la France possède il est vrai une place de choix en Madagascar; mais, menacée d'expulsion par le peuple malgache depuis 1960 jusqu'à nos jours, elle se tourne vers les Comores et mène une politique démagogique en vue d'installer une base navale à Mayotte, une des îles. La politique opportuniste française (emprisonnement de nationalistes, répression armée contre les mouvements populaires et lycéens, corruption électorale) est facilitée par le silence complice de la presse bourgeoise.

Cette année, la présence répétée de personnalités politiques aux Comores (Messmer, Debré, une commission sénatoriale UDR, des hauts officiers de l'armée française) et leur campagne d'intimidation et de menace vis-à-vis des mouvements nationalistes, a amené l'ASEC de concert avec le peuple comorien à appeler tous les progressistes à signer une pétition pour protester contre la présence coloniale française aux Comores et la militarisation de l'archipel.

Les pétitions sont à adresser à : HOUSSEINE Cheih V5 A-311, cité Universitaire, 33 Talence (près Bordeaux)
(Les pétitions sont disponibles à la "Librairie 71".)

Monsieur,

Suite à la décision unilatérale d'imposer aux objecteurs de conscience, à partir du mois de juin, une affectation à l'office des forêts, nous tenons à vous confirmer notre refus dont nous vous avons déjà fait part lors d'une lettre collective adressée précédemment.

-Pour des motifs personnels, nous avons refusé le service militaire; nous pensions plus utile de pouvoir accomplir par l'intermédiaire du statut d'objecteur de conscience, un travail social librement consenti.

-Cette affectation obligatoire ne peut nous permettre de concrétiser ces idées. Le débroussaillage est-il plus important que le travail auprès des "laissés pour compte" de notre société?

-Une affectation telle que celle à l'office des forêts fait des objecteurs une main d'œuvre qui prendra certainement la place d'autres travailleurs. De plus, dans le domaine de l'exploitation des forêts, il n'y a aucune différence entre l'ONF et une entreprise privée. L'office est un établissement public à caractère industriel et commercial dont le but essentiel est d'instaurer un mode de gestion des forêts de l'état tel qu'il en augmentera la productivité (pour 1970. 46 millions de bénéficiaires) Tout ceci bien sûr sans même tenir compte des impératifs écologiques. Faire du profit, est-ce de l'intérêt général ?

-Cette affectation autoritaire, comme celles qui ont précédées à pour but par le biais d'un travail forcé de nous embrigader au même titre que le contingent et dans les mêmes buts, à savoir modeler notre personnalité et surveiller les recalcitrants.

En conséquence, nous ne répondrons pas à votre ordre d'appel tant que cette décision arbitraire ne sera pas abandonnée.

Michel Barraud
Alain Verger

SUITE A L'INCORPORATION AUTORITAIRE DES OBJECTEURS DE CONSCIENCE A L'OFFICE DES FORETS, IL NOUS A PARU IMPORTANT DE CONSTITUER CE DOSSIER EXPLICATIF AFIN DE MIEUX DEFINIR NOTRE REFUS. TOUTEFOIS IL NE SAURAIT PRETENDRE A DRESSER UNE VISION D'ENSEMBLE DE L'OBJECTION DE CONSCIENCE NI MEME UNE POSITION COLLECTIVE ADOPTEE FACE A CETTE AFFECTATION.

"Nous avons reçu une circulaire démobilisatrice du SCI (voir page suivante) qui nous apprend que les contacts avec le ministère n'ont pas solutionné le conflit. Pour nous, cela ne peut être une surprise; c'est la détermination des objecteurs qui fera reculer le gouvernement, pas les arguments avancés autour d'une table !...

... Si le gouvernement gagne pour les affectations d'office, c'est l'objection qui est récupérée : on n'obtiendrait un beau SERVICE CIVIQUE qui outre les avantages bien connus du service militaire, en aurait un de plus - la durée double - et qui d'autre part correspond aux besoins d'une économie de profit.

Nous lançons donc un appel pressant dont nous souhaitons qu'il sera entendu par tous. Que malgré la trouille et le doute entretenus par ceux de Paris, que chaque incorporé de juin sache qu'il ne sera en aucun cas isolé, que le soutien s'organisera dès la première tentative de répression, qu'on ne met pas facilement 100 jeunes en prison.

(extrait d'une circulaire adressée aux objecteurs par le S.O.C de Lyon avec le soutien du G.A.R.M.)
LES POSITIONS COLLECTIVES

Au terme de l'assemblée générale de Lyon, les 6 et 7 ~~juin~~ mai, réunissant quelques 60 objecteurs incorporables en juin, les positions suivantes ont été adoptées:

-le refus de toute incorporation autoritaire, telle que celle ~~xxx~~ à l'office des forêts, -Le déclenchement immédiat d'une campagne nationale d'information. -le refus de toute incorporation dans une association tant que le projet n'est pas abandonné. -le soutien des objecteurs déjà en service: grève illimitée, administrative ou totale, dès la première incorporation forcée ou incarcération (I)

L'assemblée générale d'Orléans, les 3 et 4 juin ne fit que confirmer ces positions.

(I) 31 objecteurs sont actuellement en grève pour soutenir Janin et Fayard. Ils se déclarent prêts à étendre leur mouvement dans les conditions énoncées ci-dessus.

LES OBJECTEURS DE CONSCIENCE ET LE SERVICE CIVIL.

Les objecteurs de conscience et leurs amis avaient, pendant la guerre d'Algérie, proposé un service civil de remplacement.

Lorsque, en application à l'article premier du statut, le ministre de l'intérieur crée le groupement de secouristes pompiers stationné à Brignoles (Var), pour la protection contre les incendies de forêt, les objecteurs acceptent de jouer le jeu.

1964-Les objecteurs sont affectés à Brignoles le 1er juin 1964, ceci sous l'autorité du préfet du service national de la protection civile.

La protection civile est, selon les propres termes de son chef d'état major, "le complément indispensable de la force de frappe en tant que moyen de dissuasion". Elle assure en cas de guerre la protection des populations, ce qui suppose des préparatifs, en temps de paix, menés en liaison étroite avec les programmes militaires. Se prémunir contre les conséquences désastreuses des guerres est un élément important de la préparation des conflits. Était-ce donc la place pour des objecteurs?

1965-Le travail "d'intérêt général" effectué durant la courte période des feux d'été ne pouvait dissimuler longtemps cette ambiguïté fondamentale. Sur place, des difficultés d'emploi, des brimades (application de règlement militaire, interdiction de participer à des activités politiques, impossibilité pratique de communiquer avec les cadres anciens militaires) ont amené les objecteurs en octobre 1965 à demander, par une grève, un service civil, qui corresponde à ce qu'ils étaient en droit d'attendre du statut, c'est à dire

-Un service civil qui ne soit pas un vague bricolage para militaire même s'il est prétendu humanitaire et social;

-Reellement civil, ne relevant pas d'une organisation ayant partie liée avec la défense nationale;

La première réponse de l'administration fut dans le ton: emprisonnement de 20 objecteurs à Uzès, le 16 octobre 1965, préambule à un tribunal militaire. Les contradictions du statut allaient se révéler à l'opinion publique. Le gouvernement revint sur sa position et libéra les objecteurs sans prendre de sanctions (décembre 1965)

Peu après, une convention de la protection civile avec "aide et détresse" et cotravail établissait la possibilité d'un détachement dans ces associations. Une ambiguïté des plus redoutables dans l'application du statut se trouvait levée, dans les faits du moins. Le groupement des secouristes pompiers était dissous au printemps 1967.

-1966-Depuis 1966, les objecteurs de conscience, dans leur majorité, ont trouvé dans leur travail au sein d'associations de plus en plus nombreuses, le moyen d'exprimer concrètement leur opposition à un système social basé sur la violence économique et sur l'embrigadement, et ils ont pu tenter d'exprimer dans les faits, leurs principes d'autogestion et de volontariat dans une participation directe à la vie sociale et une action effective auprès des couches défavorisées.

1967-La protection civile, demeurée organisme de tutelle, chargée des formalités d'incorporation et de financement, a tenté, en novembre 1967 d'affecter arbitrairement les objecteurs au S.C.I à Emmaüs et à l'assistance publique, indépendamment de la volonté des uns et des autres. Malgré les menaces de sanction les objecteurs se rendirent dans les associations où ils désiraient travailler. Après un durcissement, la protection civile a finalement entériné la situation de

1968-1969-Bien qu'effectuant désormais un travail réellement civil et relativement volontaire, les objecteurs restaient passibles des tribunaux militaires.

Le 24 octobre 1968 et le 7 novembre, pour la première fois 6 objecteurs bénéficiant du statut comparaissent devant le tribunal permanent des forces armées de Paris: 5 d'entre eux étaient poursuivis pour desertion ayant refusé leur affectation dans les hôpitaux de Paris. Le sixième était accusé d'une desertion remontant en 1966. Ils furent condamnés avec sursis.

Contestant qu'un tribunal militaire puisse juger des civils, 20 objecteurs se mettent en grève illimitée à partir du 25 octobre, pour que leur soit donnée l'assurance formelle que plus jamais un objecteur ne soit jugé par des militaires.

En janvier et février 1969, les deux tiers des objecteurs de conscience et grévistes furent arrêtés pour desertion. Mais devant la détermination des comités de soutien aux objecteurs de conscience, dont certains se créèrent pour la circonstance, le pouvoir ceda fin mars et donna les assurances demandées.

Les objecteurs libérés reprirent le travail.

Entre temps, ils étaient passés sous la tutelle du ministère des affaires sociales.

1972-Nouveau changement: les objecteurs sont placés sous la responsabilité du ministère de l'agriculture.

Celui-ci décide de les incorporer autoritairement durant la première année de leur service civil, à l'office national des forêts en tant qu'ouvrier forestier.

QU'EST-CE QUE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS.

L'office national des forêts, établissement national à caractère industriel et commercial, née par la loi du 23 décembre 1964 assure dans un cadre nouveau depuis le 1er janvier 1966 les attributions de l'ancienne administration des eaux et forêts. Il est chargé de la gestion et de l'équipement des forêts domaniales et de la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités. Il peut également être chargé de la réalisation d'opération de toute nature en vue de la protection, de l'aménagement et du développement des ressources naturelles.

Quelques chiffres valables pour 1970:

- Personnel administratif: 6570 = ouvriers permanent = 5129
= saisonniers = environ 8300 (beaucoup d'étranger et en particulier 2000 harkis)

- Superficie gérée: 4.980.000 km²

- 46 millions de bénéficiaires repartis moitié à l'état et moitié à l'office pour des investissements.

- Rémunération du personnel: 161 millions pour le personnel administratif
74 millions pour le personnel ouvrier

- Quelques remarques sur

- l'exploitation de la forêt: l'office est très préoccupé de la rentabilité produite par la vente du bois, ce qui oriente toute sa politique.

- les conditions de travail: très difficiles; isolement. Rémunération minimum. Beaucoup de travaux payés à la tâche.

- des perspectives d'emplois mal définies car dévalorisation de la profession (âge moyen des salariés: 49 ans) entrée de la mécanisation et localement exploitation uniquement des massifs rentables. Tâches d'abatage de plus en plus confiées à des exploitants privés (employant beaucoup de travailleurs étrangers).

LA POSITION DES SYNDICATS:

Pour le moment, rien d'officiel. Ils semblent dépendant très préoccupés des conséquences de cette décision sur l'ensemble du personnel salarié.

-risque de friction avec le personnel (surtout sensible à la CGT et la CFDT) les objecteurs étant affectés autoritairement n'auront pas la même conception du travail que le personnel: risque de debryages et de frictions avec les agents techniques que les objecteurs auront vite fait d'assimiler avec des militaires "en abîme vert".

-parce que le personnel est très préoccupé de la revalorisation de la profession.

-risque de concurrence avec la main d'œuvre salariée... tout dépendra du travail proposé aux objecteurs et des conditions de l'emploi local. Avant terme, les syndicats pensent que l'office n'emploiera pas des OC en concurrence directe avec des salariés...? A long terme, ils se demandent cependant en quoi ces affectations vont orienter les perspectives et les conditions d'emploi de l'office (possibilité de diminution du personnel temporaire, nombre d'emplois nouveaux créés, instauration d'un important de sous-emploi...)

La cfdt craint que cette nouvelle forme d'emploi évite à L'ONF de revaloriser la profession pour palier au manque de personnel jeune. Elle est aussi très inquiète du risque de concurrence avec les ouvriers dont l'office ne parle jamais et qui, à cause de l'isolement sont embauchés à des conditions que les syndicats ne connaissent souvent pas.

-Attitude par rapport aux objecteurs: bien qu'essentiellement préoccupés du sort de leurs "mandants", les syndicats face au problème nouveau qui leur est posé ne savent pas trop comment se situer. S'ils peuvent à leur manière appuyer les objecteurs dans leur souci de ne pas concurrencer la main d'œuvre salariée, ils n'ont pas encore pris position vis à vis de cette nouvelle catégorie de travailleurs, affectés autoritairement et sous payé. Leur position variera sans doute entre deux types d'attitude: L'une essentiellement syndicale: à travail égal salaire égal et une autre plus "politique", à court terme, ne pas favoriser les objecteurs par rapport aux soldats du contingent et à moyen terme, dénonciation de la mise en place d'un service civique.

-La CGT est contre un service civique. "Cela favorise l'armée de métier et permet au gouvernement de créer une armée de chômeurs tout en continuant à maintenir l'embrigadement. Elle ne serait par contre pas opposée à l'utilisation des militaires à la réalisation de tâches d'intérêt général à condition que ceux-ci soient planifiés et retribués normalement. Les réactions vis à vis du service civil des objecteurs est la même que celle définie à propos du service civique.

-FO n'est pas contre le service militaire car il craint une armée de métier. Le thème du service civique est actuellement à l'étude au sein des différentes commissions jeunes.

CE QUE SAVENT LES SYNDICATS SUR L'AFFECTATION DES OBJECTEURS.

Très peu de choses. Le syndicat CGT a entendu dire que les OC seraient affectés à des travaux de plantation et de protection des sols. Les affectations seraient, soit individuelles (un objecteur par agent technique soit par petite équipe (une dizaine de jeunes rattachés à un centre de gestion).

Au niveau local, les trois syndicats ont été contactés. Jusqu'à ce jour, "seul la CGT a rendu réponse:

"Pour l'UD CGT, le problème des objecteurs de conscience se présente sous deux aspects:

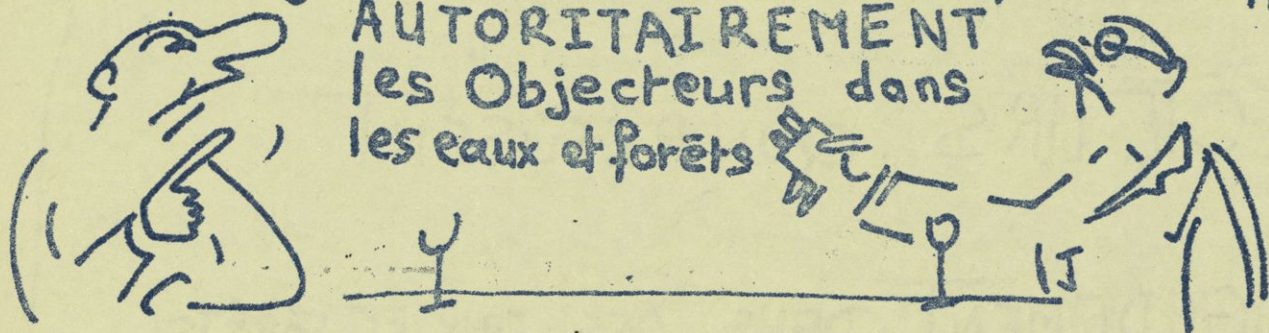
-dans le cadre des libertés, L'UD CGT condamne toutes les formes de répression et en la circonstance celle qui tend à violer les problèmes de conscience de certains jeunes

-elle se déclare favorable à ce que les objecteurs de conscience reconnus soient dispensés du service dans les unités combattantes

Cette dispense ne saurait pour autant plaider en faveur d'une exemption totale car les problèmes de la paix concernant tous les citoyens et en particulier les jeunes qui doivent lutter pour la paix mais aussi participer à la mission qui est la leur et qui leur est confiée; par le peuple; la défense du territoire National."

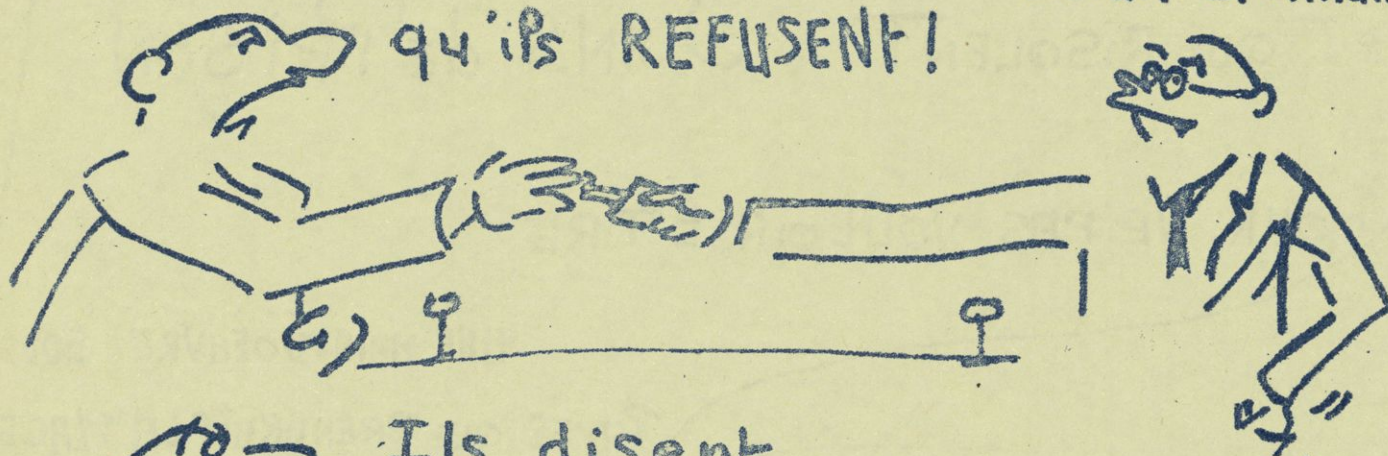
Monsieur, savez-vous
qu'à partir du 1^{er} JUIN
le gouvernement veut envoyer
AUTORITAIREMENT
les Objecteurs dans
les eaux et forêts

AH?

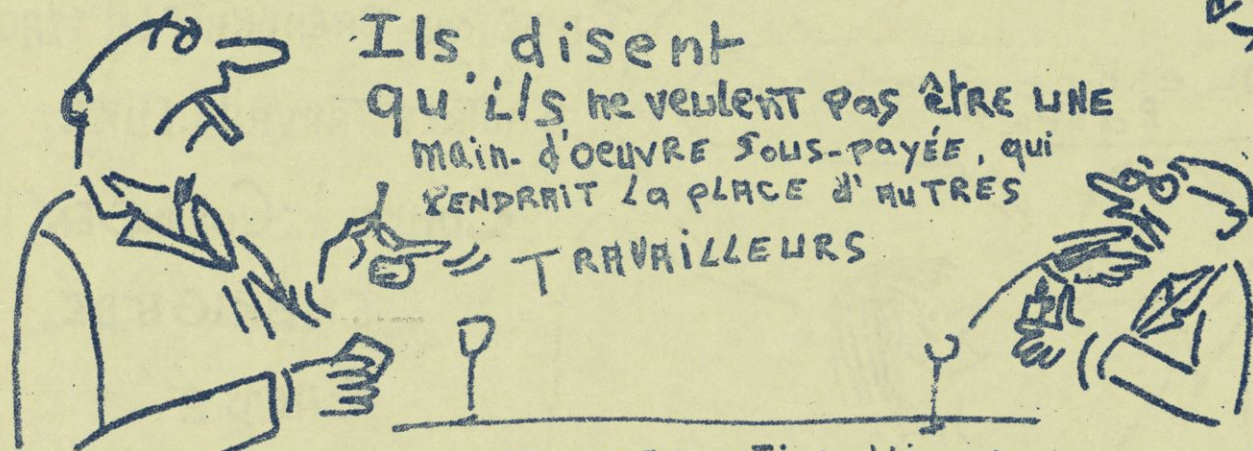


Mais savez-vous
qu'ils REFUSENT!

le contraire
serait étonnant

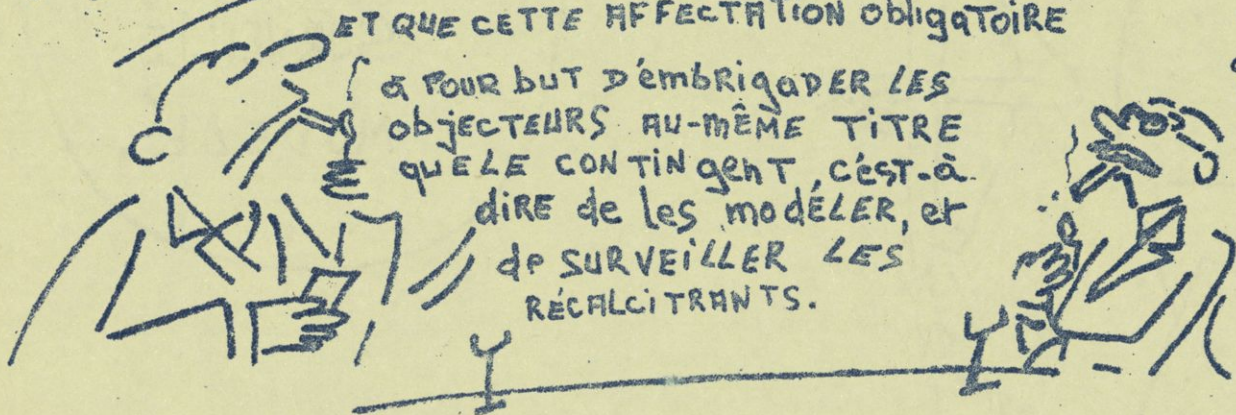


Ils disent
qu'ils ne veulent pas être une
main-d'œuvre sous-payée, qui
prendrait la place d'autres
TRAVAILLEURS



ET QUE CETTE AFFECTATION OBLIGATOIRE
A POUR BUT D'EMBRIGADER LES
OBJECTEURS AU-MÊME TITRE
QUE LE CONTINGENT, C'EST-À-
DIRE DE LES MODÉLER, ET
DE SURVEILLER LES
RÉCALCITRANTS.

qu'est-ce
qu'il ne
FAUT PAS
ENTENDRE



W.

C. S. O. C

57, RUE des HAUTS-PAVÉS NANTES

JE VAIS SOUTENIR LES
OBJECTEURS QUI REFUSENT
L'EMBRIGADEMENT DANS LES EAUX ET FORÊTS
ET QUI RISQUENT 3 ANS DE PRISON
POUR NE PAS VOULOIR ÊTRE

UNE MAIN-D'ŒUVRE SOUS
PAYÉE QUI PRENDRAIT LA PLACE
D'AUTRES TRAVAILLEURS.

COMME LE CONTINGENT
EMBRIGADÉ
GARDÉ
SURVEILLÉ
MODELÉ.

Qu'est ce que tu vas
faire?



LA CHAPELLE SUR ERDRE : PIQUE-NIQUE SAUVAGE SUR LES BORDS DU GESVRES

Au cours de la journée du Dimanche 9 Juillet, et à l'appel d'un groupe d'habitants de la Chapelle sur Erdre, trente à cinquante personnes se sont réunies à 10 heures du matin au pont de Massigné. Un pique-nique a eu lieu à midi. Puis les manifestants ont aménagé un sentier de promenade le long du Gesvres sur plus d'un kilomètre en taillant les broussailles et en abattant quelques barrières. A cet endroit, les terrains riverains sont en cours de lotissement pour des constructeurs de luxe comme il y en a déjà beaucoup le long de l'Erdre et sur la commune de la Chapelle. Les manifestants entendaient ainsi lutter contre l'accaparement des terres agricoles et des plus beaux sites par une poignée de privilégiés.

TRACT D'APPEL AU PIQUE-NIQUE SAUVAGE SUR LES BORDS DU GESVRES

"PIQUE-NIQUE SAUVAGE LE 9 JUILLET SUR LE GESVRES "

"-Au cours de l'hiver dernier, une pétition demandant l'accès aux " rives de l'Erdre, du Gesvres et du Hocmar a recueilli 850 signatures à la Chapelle sur Erdre. "

"Malgré ces signatures, la situation n'a guère évolué, les rives " du Gesvres risquent de devenir inaccessibles comme celles de " l'Erdre. "

"DES HABITANTS DE LA CHAPELLE VOUS INVITENT A UNE JOURNEE PROME- " NADE -DECOUVERTE DES RIVES DU GESVRES : LE 9 JUILLET PROCHAIN "

"NOUS EMPRUNTERONS LES SENTIERS "PIETONNIERS" MEME SI NOUS DEVONS " Y FAIRE DU NETTOYAGE A CERTAINS ENDROITS. INVITEZ VOS AMIS POUR " Y PASSER UNE AGREABLE JOURNEE. "

"Le rendez-vous est fixé à 10 heures du matin, au pont de Massigné " à la Chapelle. "

"Le midi, nous pique-niquerons tous ensemble sur les bords du " Gesvres a quelques centaines de mètres du lieu de rendez-vous " du matin. "

"venez nombreux. "

-UN GROUPE DE CHAPELAINS-

TRACT TROUVE SUR LES LIEUX DE L'ACTION DU 13 JUIN (voir APL nantes n°3)

Il était une fois une magnifique rivière calme..calme.. avec de magnifiques châteaux, de vastes villas, des parcs verdoyants et combien inaccessibles à la pollution, au bruit, au trouble ulcère de notre monde moderne

Dans ce petit paradis terrestre vivait un petit monde que le travail n'avait point usé, mais qui avait du "réussir". Certains, il est vrai, avaient besoin de repos, car il devenait de plus en plus difficile, par ces temps de contestation, d'être cadres, gros propriétaires fonciers ou patrons (n'est-ce pas monsieur PARIS !!)

Pour tout ce joli monde et leurs amis, l'Erdre était devenue la plus belle rivière de France. Le calme de cette douce rivière aux reflets d'argent si purs, si rares pour toutes les petites gens, fut troublé. L'orage gronda, les bords de l'Erdre chauffèrent. Des travailleurs des villes et des campagnes vinrent nombreux piétiner les pelouses et profiter à leur tour des frais ombrages.

Et puis un beau jour, survint la tempête. Elle se mit à souffler si fort que les barrières de ces jardins s'ouvrirent, des murs tombèrent des pancartes s'envolèrent. Elle souffla tant que les "gentils" seigneurs se mirent à avoir peur et firent appel à leur ange gardien armé et casqué.

.../... suite p. 14

...../..... Alors un grand parmi les grands du département, qui était envié, pensa que pour le bien de tous, il fallait que cesse une telle dépression. Il mit sur Ru (architecte bien connu !!!) un plan d'aménagement des rives de l'Erdre. "Il y en aura pour tout le monde", "vous voulez faire du camping?", "vous aurez des terrains, et de 1^o classe!"; "Vous voulez sortir des HLM? vous aurez des motels, des lotissements, et même de la bonne terre labourable"; "Vous voulez vous détendre? vous pourrez faire du ski nautique, des sports hippiques, de la voile" - "Quant à nous mes chers amis, dit-il à ce petit monde enchanteur, nous nous conserverons nos sites. Bien sur, vous garderez vos mord dans l'eau, vos grilles, vos pancartes ... allons donc !"

Cette nuit, le cyclone s'est amplifié, des murs sont bouleversés, des barrières arrachées, des barbelés se sont rompus.

La joie du peuple s'est écrite sur les murs. Les conteurs.
(et non : "les coupeurs" comme nous l'avions écrit dans le n° 3)

RECTIFICATIF : LE C.A.B.E. DEMENT FORMELLEMENT AVOIR PRIS L'INITIATIVE

DU COMMANDO dont nous venons de citer le tract. La responsabilité de cette erreur incombe entièrement à l'équipe de APL-Nantes qui n'a pas pris soin de vérifier l'information qui lui avait été rapportée. Cette action démontre seulement l'incapacité des pouvoirs publics à régler les problèmes de l'accès aux bords de l'Erdre.

LE COMITE D'ACCES AUX BORDS DE L'ERDRE TIRE UN PREMIER BILAN DES RESULTATS DE DEUX ANS DE LUTTE

- chacun se souvient que le chemin de la Grimaudière à Cotalard (la Chapelle) se bouchait avec des chicanes, piquets, fils de fer. Ce chemin est redevenu public comme autrefois. L'un des riverains DANO boucha le passage l'année suivante et fit un pont en accaparant tout un espace. Sur le pont il était impossible de passer un landau par exemple. Depuis en grattant un peu dans les archives, cette zone est publique. On en trouverait bien d'autres, si les archives livraient tous les secrets...!!
- A la Gandonnière, dans le lotissement qui démarre, il n'était pas prévu de zone publique entre l'Erdre et le lotissement. Lors d'une réunion du conseil municipal, la municipalité déclarait qu'il serait plus facile de discuter avec les futurs propriétaires qu'avec le lotisseur et qu'on ne pouvait plus rien ; "à l'avenir nous verrons"
- Au cours de l'hiver, une pétition a circulé dans la commune et cent familles sont allées un dimanche après-midi reconnaître les lieux. Même si le maire de la Chapelle n'aime guère la pression populaire (déclaration lors d'une discussion); aujourd'hui, les rives de l'Erdre sont accessibles sur toute la longueur du lotissement...
- A Sucé, l'un des riverains a laissé libre d'accès une partie de sa propriété "le Port Hubert" en bordure de l'Erdre. C'est un geste. Il faut que le plus grand nombre de travailleurs puissent se promener sur ce lieu de loisirs. Mais cela ne résout en rien le problème de l'accès "aux bords de l'Erdre". Nous ne pouvons pas en rester aux preuves de bonne volonté d'un individu. A la sortie de Nantes, de la Sensive du Tertre (quartier étudiants) à la Jonelière (soit environ 1200 m de rives) la rive droite est libre depuis l'an dernier. Il est à remarquer que le cadre naturel n'a pas été transformé, ce qui est vraiment exceptionnel.
- A Carquefou l'anse de Port Jean est aujourd'hui remblayée pour aménager une plate forme en espaces verts et base nautique. Cette base nautique n'était même pas prévue pour les petites barques et les petits bateaux accessibles aux bourses moins pleines. Si tout est aménagé comme prévu, il y aurait un chemin pour piétons d'une longueur d'environ 2 km. Cette opération n'a été déclenchée que grâce à la pression populaire.

À l'appel d'un collectif d'enseignants du Lycée Bakanal (Soeaux)
 =====
 APPEL CONTRE LES BOMBARDEMENTS DES
 =====
 DIGUES DU VIETNAM PAR L'AVIATION U. S.
 =====

Dans quelques jours, les fleuves qui traversent les plaines du Nord-Vietnam vont être en crue, et une catastrophe susceptible de causer la mort de plusieurs millions de personnes -soit l'équivalent de l'effet que provoqueraient plusieurs bombes atomiques- risque de se produire.

En effet, les bombardements massifs auxquels se livre l'aviation américaine, sur les digues et les bourrelets alluviaux où coulent les fleuves, visent en toute connaissance de cause - à provoquer le déversement des eaux sur les plaines en contrebas. Dans ces plaines, vivent 800 habitants au kilomètre carré, soit 15 millions de Vietnamiens.

Les soussignés, de toute appartenance politique, philosophique ou religieuse, affirment que si les digues se rompent cet été au Nord-Vietnam, la responsabilité de ce génocide doit peser sur le président Nixon, de la même façon que s'il avait ordonné un bombardement atomique.

ILS ADJURENT LE PEUPLE AMERICAIN D'EXIGER DE SON GOUVERNEMENT L'ARRET DE CES BOMBARDEMENTS CRIMINELS.

ILS APPELENT TOUS CEUX ET TOUTES CELLES QUE LA PRIMEDITATION DE CE FORFAIT INDIGNE A SE JOINDRE A EUX SANS TARDER ET A FAIRE CONNAITRE LEUR PROTESTATION DANS TOUS LES LIEUX.

On relève parmi les premiers signataires: Simone de Beauvoir; Guy Bedos, comédien; C.N.R.S. de Meudon, 150 signatures; Jean-Luc Dallemagne, professeur; Jacques Debu-Bridel, écrivain; Gilles Dejeuze, professeur; E. Depreux, ancien ministre; Michel Foucault, professeur; Sami Frey, comédien; Daniel Guérin, écrivain; Pierre Jalée, économiste; Alain Jaubert, journaliste; Alain Krivine, historien; Henri Leclerc, avocat; Michel Leiris, écrivain; Yves Montand, comédien; Gilbert Mury, professeur; Musée de l'Homme, 21 signatures; Paul Noirot, journaliste; Madeleine Riffaud, journaliste; Michel Rocard, député; J-Paul Sartre, écrivain; Séminaire Lacan, 250 signatures psychiatres et philosophes; Usine Air-Equipement à Blois, 30 signatures.

Ce texte a déjà été signé par de nombreux collectifs dans des entreprises des hôpitaux, des établissements d'enseignement, des administrations, des communes. Envoi des signatures pour continuer et étendre l'action: Yves LETOURNEUR, 1 rue de Moscou, 91 MASSY ou à "Librairie 71", 29 rue J. Jaurès, 44 Nantes - qui a pris l'initiative de retransmettre cet appel dans la région.

=====

nom et prénom	:	profession	:	ville	:	signature
=====	:	=====	:	=====	:	=====
	:		:		:	
	:		:		:	
	:		:		:	
	:		:		:	

=====

11